

# Certificat Complémentaire "Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM)"

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

UNION REGIONALE DES  
FRANCAS DE NOUVELLE-  
AQUITAINE

**Roy Nathalie**  
06.22.05.42.76  
nroy@francas-na.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

### Conditions d'accès :

Les exigences préalables à l'entrée en formation qui ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » sont les suivantes : - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité. - être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ; - et, être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

### Prérequis pédagogiques :

Fournir une fiche projet ainsi qu'un argumentaire sur une question éducative. Supports à l'entretien d'entrée en formation.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Plusieurs qualifications complémentaires peuvent être associées à un BPJEPS, un DEJEPS ou un DESJEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés. Les certificats complémentaires (CC) attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BPJEPS, un DEJEPS ou un DESJEPS. Certificat complémentaire « Direction d'un accueil collectif de mineurs » associée à l'ensemble des mentions du BPJEPS. - Arrêté du 7 novembre 2017 portant création du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » associé aux spécialités et mentions du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport accompagné de ses annexes

## Contenu et modalités d'organisation

**Appellation :** « directeur(trice) d'un accueil collectif de mineurs ». **Le/la directeur(trice) d'un accueil collectif de mineurs (ACM) :** - participe à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre, - assure la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique, - accompagne les membres de l'équipe pédagogique et assure leur formation pratique en tant que de besoin, - peut être amené(e) à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,...), - assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités, - développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM, - gère le suivi de la vie quotidienne, - organise l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur. **Le (la) directeur(trice) d'un accueil collectif de mineurs conduit une action de direction d'ACM. Il/elle :** - évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et gère les moyens alloués par l'organisateur de l'ACM ; - mobilise des démarches d'éducation populaire, y compris dans le sport, pour organiser et animer le travail collectif de l'équipe afin que celle-ci : - anime la vie collective, - accompagne la réalisation des projets des publics, - conçoit, anime et évalue des actions d'animation en cohérence avec les valeurs portées par la structure, - accueille des publics dont des publics à besoins particuliers, - organise des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne.

Parcours de formation personnalisable ?  Oui  Type de parcours  Individualisé

## Validation(s) Visée(s)

Unité capitalisable complémentaire de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

DEJEPS

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
--------------	--------------------	-------	------------------------	---------------	-----	-----------

00194190

du 25/05/2020 au  
14/01/2021

Bordeaux (33)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00181784

du 08/06/2020 au  
18/06/2021

Pontonx-sur-  
l'Adour (40)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199905

du 15/03/2021 au  
10/12/2021

Mont-de-  
Marsan (40)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199907

du 12/04/2021 au  
10/12/2021

Pau (64)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199902

du 26/04/2021 au  
28/02/2022

La Couronne  
(16)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199903

du 17/05/2021 au  
01/02/2022

Bordeaux (33)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199904

du 17/05/2021 au  
28/02/2022

La Rochelle  
(17)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00199906

du 09/05/2022 au  
29/11/2022

Mont-de-  
Marsan (40)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

Contrat  
pro

00375884

du 19/06/2023 au  
20/09/2024

Pontonx-sur-  
l'Adour (40)

UNION REGIONALE  
DES FRANCAS DE  
NOUVELLE-  
AQUITAINE

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

<b>00375019</b>	du 19/06/2023 au 20/09/2024	Pontonx-sur- l'Adour (40)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	Non éligible	
<b>00392681</b>	du 19/02/2024 au 16/01/2025	La Rochelle (17)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	
<b>00392676</b>	du 25/03/2024 au 17/12/2024	La Rochelle (17)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	
<b>00392683</b>	du 27/05/2024 au 19/11/2024	Bordeaux (33)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	
<b>00392686</b>	du 03/06/2024 au 28/11/2025	Pontonx-sur- l'Adour (40)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	
<b>00571355</b>	du 14/04/2025 au 29/04/2026	Bordeaux (33)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	
<b>00571357</b>	du 14/04/2025 au 17/11/2025	La Rochelle (17)	<b>UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE</b>	<b>MON COMPTE FORMATION</b>	